

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

**DELIBERATION n°2011/02**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

**L'An deux mille onze et le jeudi 24 février à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes à STE COLOME, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)  
M. MOUNAUT Pierre (représentant Christine NOUGUE-DEBAT)  
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

**Secrétaire de séance** : Mme HELIP Claudie

**VOTE** : à l'unanimité

**OBJET : SOCIAL – Modification des statuts de la CCVO – Création du service de portage de repas**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'action sociale en faveur des personnes âgées, la Communauté de Communes de la Vallée a compétence pour mener la réflexion sur l'organisation du service de portage des repas à l'échelle de la Vallée.

Pour cela les membres de la commission « Sociale » ont travaillé sur les modalités de création et de gestion d'un service de portage de repas à l'échelle de la Vallée en tenant compte des services existants sur certaines communes et le transfert de cette compétence. Ils proposent la rédaction de la compétence selon les termes suivants :

. Création et gestion d'un service de portage de repas en liaison froide en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes présentant des difficultés physiques temporaires afin de favoriser leur autonomie par une diminution de leurs contraintes quotidiennes.

Monsieur le Président fait lecture du projet de Statuts et propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le transfert de la compétence « Création et gestion d'un service de portage de repas en liaison froide en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes présentant des difficultés physiques temporaires afin de favoriser leur autonomie par une diminution de leurs contraintes quotidiennes » et la modification des statuts de la CCVO.

De plus pour la mise en place de ce nouveau service, il sera nécessaire d'acquérir un véhicule isotherme évalué à 22 000 € TTC. Cette acquisition pourrait bénéficier de subventions :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- de l'Europe au titre des crédits FEADER
- et de Région.

**REÇU**

**le -3 MARS 2011**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**

Ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**APPROUVE** le transfert de la compétence « Création et gestion d'un service de portage de repas en liaison froide en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes présentant des difficultés physiques temporaires afin de favoriser leur autonomie par une diminution de leurs contraintes quotidiennes »,

**APPROUVE** la modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

**AUTORISE** Monsieur le Président à formuler les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de l'Europe au titre des crédits FEADER, le la Région,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



Francis COUROUAU

REÇU

le -3 MARS 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE